

PÉRAUT

## Règle à calcul à double réglette

*Nouvelles annales de mathématiques 2<sup>e</sup> série*, tome 8  
(1869), p. 283-285

[http://www.numdam.org/item?id=NAM\\_1869\\_2\\_8\\_\\_283\\_1](http://www.numdam.org/item?id=NAM_1869_2_8__283_1)

© Nouvelles annales de mathématiques, 1869, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Nouvelles annales de mathématiques » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

---

---

## RÈGLE A CALCUL A DOUBLE RÉGLETTE,

DE M. PÉRAUT, NÉGOCIANT A NANCY.

---

On ne peut se dissimuler que la règle à calcul, malgré les avantages évidents qu'elle offre à tous les calculateurs, n'a obtenu aucun succès dans les établissements d'enseignement. S'il nous fallait indiquer la cause de cette défaveur, nous serions peut-être conduit à la chercher en dehors des préoccupations scientifiques. Il nous suffirait de nous rappeler les étranges procédés au moyen desquels on chercha à acclimater dans les lycées cette innovation (datant de deux siècles et demi), et les sommes consacrées à l'achat des gigantesques modèles que les écoliers avaient baptisés du nom de *poutre à calcul*.

Aujourd'hui, on a renoncé à l'abus du calcul numérique, et même à son usage, et l'on est presque revenu aux anciens errements du temps où professeurs et élèves considéraient le calcul d'un triangle comme un tour de

force. On est dès lors revenu à l'inévitable Callet ou à ses succédanés, et la règle à calcul, pour avoir voulu prendre des dimensions exagérées, s'est vue réduite à zéro.

Ce n'est donc pas aux personnes assujetties aux tout-puissants programmes que nous nous adressons pour leur recommander l'ingénieux perfectionnement apporté à l'invention de Gunter par M. Péraux. C'est à tous ceux qui veulent appliquer le calcul numérique à d'autres usages qu'à la réception aux écoles à programmes.

M. Péraux n'est ni un astronome, ni un ingénieur, ni un professeur de mathématiques. C'est un négociant, qui a voulu économiser le temps qu'il consacrait auparavant à la vérification de ses factures. Ayant vu le parti que les directeurs d'usines tiraient de la règle logarithmique, il a voulu en étendre l'usage, et il a été ainsi conduit à y introduire un perfectionnement notable, qui, sans en augmenter les dimensions, en quadruple la puissance.

Pour cela, M. Péraux a commencé par abandonner les complications apportées à la règle à calcul, en la surchargeant d'indications diverses. Il s'est borné à l'usage naturel de cet instrument, qui est d'effectuer les multiplications et les divisions.

La règle ordinaire, dans sa partie usuelle, la seule que nous considérons, se compose de deux doubles échelles, portées par deux règles, que l'on peut faire glisser l'une devant l'autre. Les modèles ordinaires, longs de 26 centimètres, permettent d'atteindre les résultats avec une précision d'un trois-centième en moyenne.

M. Péraux, sans augmenter la longueur de l'instrument, l'a disposé de manière à obtenir une précision quatre fois plus grande, c'est-à-dire de  $\frac{1}{1296}$  au moins. Pour cela, il a eu l'ingénieuse idée de replier en quatre

la double échelle, et de disposer les divisions sur le deux bords d'une double réglette, de même que sur les bords adjacents de la règle fine. Pour passer de l'usage de la règle ordinaire à celui de la règle de M. Péraux, il suffit de placer les deux réglettes de manière que le commencement de l'une coïncide avec la fin de l'autre. On aura alors en présence les mêmes correspondances de divisions qu'au moyen de la double échelle de la règle ordinaire. Ce seul précepte suffira pour comprendre le maniement de la nouvelle règle, lorsqu'on sera déjà exercé à celui de l'ancienne, et des volumes écrits sur ce sujet ne remplaceraient pas quelques heures de pratique.

Nous espérons que ces indications engageront les personnes qui tiennent à calculer promptement, à se procurer l'instrument perfectionné. Plus tard, peut-être, pourra-t-il être question de l'introduire dans l'Université.

HOUEL.

---